



Fleet Risk Management Survey 2014

12/11/2014



Les résultats de la «Fleet Risk Management Survey 2014» d'Aon sont présentés la semaine passée, à Bruxelles. Cette enquête a mesuré l'importance de la gestion des risques au sein des parcs automobiles belges. Les conclusions sont totalement surprenantes.

Hormis la prévision d'un équipement de sécurité minimal dans la voiture (ABS, airbags, ESP, etc.), les mesures qui doivent favoriser une conduite plus sécurisée, telles que la formation des conducteurs ou la cartographie de la conduite, ne sont que timidement intégrées. Le suivi des accidents semble également sujet à des améliorations : seuls 7 % des employeurs interrogés accordent de l'attention à la cause des accidents et seuls 10 % ont un entretien à ce sujet avec les conducteurs. Il n'est question d'un système de récompense pour les conducteurs prudents que dans 8 % des cas.

Si l'on compare ces constatations avec les statistiques en matière de sinistres de 54.000 voitures de société, il n'apparaît aucune conclusion hâtive annonçant qu'un changement de mentalité s'impose. Al Pijnacker, Director Consumer Solutions chez Aon Belgium, conseille d'introduire progressivement une politique de prévention: « Il n'y a pas lieu d'avoir immédiatement recours à des gadgets de haute technologie et à la télématique. Des mesures préventives telles que l'offre de cours en ligne, la communication à l'occasion d'un accident et la sensibilisation en matière de sécurité ne sont pas des initiatives coûteuses et produisent leurs fruits à condition de connaître une certaine continuité et d'avoir un caractère répétitif. L'introduction de la gestion des risques exerce en outre non seulement un effet réducteur des coûts (moins de sinistres, des primes d'assurance plus faibles, une baisse de la consommation) mais garantit également un résultat favorable pour la sécurité sur la route ».

Quelles sont les causes de dommage les plus importantes avec les voitures de société ?

La gestion des risques dans la politique automobile des entreprises belges se trouve indéniablement à un moment charnière. C'est pourquoi Aon, conseiller en gestion des risques, a cherché à sonder les tendances à cet égard auprès de 128 entreprises (issues de divers secteurs et avec des parcs allant de 5 à plus de 500 voitures). Ces résultats ont été évalués par rapport aux dossiers de sinistres des voitures de société gérées par Aon en tant que courtier et qui représentent au moins 10 % du parc des voitures de société en Belgique.

Les causes premières incontestées en matière d'accidents sont le stationnement et les manœuvres ainsi que la collision avec une voiture qui précède ou à l'arrêt, et ce tant en termes de nombre d'accidents qu'en termes de montants qu'engendrent ces sinistres. À l'exception de cette année, où l'averse de grêle du 7 juin a largement influé sur les statistiques en matière de sinistres, en raison des nombreux bris de verre et dommages aux carrosseries qui en ont résulté, les principales causes sont invariablement imputables à la conduite des conducteurs. L'introduction de mesures de gestion des risques pourrait indubitablement avoir une incidence positive sur les statistiques en matière de sinistres et entraîner une économie pour les parcs automobiles des entreprises.

L'enquête : quelle gestion des risques les entreprises appliquent-elles aujourd'hui ?

On a pu observer qu'environ trois quarts des répondants (gestionnaires de parcs, responsables financiers et des RH) jugent personnellement la gestion des risques comme très importante (28 %) ou relativement importante (46 %) mais qu'ils ne sont pas suivis à cet égard par leur direction. Dans 8 % des cas, la direction juge la gestion des risques comme extrêmement importante et 31 % comme relativement importante.

L'importance qui est accordée à la gestion des risques augmente d'autant plus que le parc automobile est important. Toutefois, les mesures introduites restent bien trop souvent limitées à la prévision d'un équipement de sécurité minimal dans les voitures, tel que l'ABS ou les airbags.

Quant à l'aspect préventif, des mesures sont prises au compte-gouttes. À peine 7 % des entreprises interrogées estiment qu'il est important d'introduire des outils de gestion des risques. Une formation à la conduite ou des mesures en matière de conduite sont considérées comme une bonne mesure prioritaire pour 8 % et 5 % d'entre elles, respectivement. Plus de 50 % ne prévoit pas de communication sur les risques et la sécurité, laquelle n'a lieu que dans 6 % des cas seulement. Quant à l'utilisation très critiquée du GSM pendant la conduite, elle n'est pas non plus perçue comme prioritaire en matière de mesures d'interdiction ou de limitation. 40 % des entreprises interrogées n'imposent absolument aucune mesure à cet égard. Et ce sont surtout les parcs de plus de 100 voitures qui considèrent cette mesure comme très importante.

L'enquête met également en lumière le fait que moins d'un quart des entreprises mesure les conséquences des mesures prises. Les entreprises qui le font se basent à cet effet sur les statistiques reçues de leur assureur ou de leur courtier (18 %), 12 % suivent les évolutions des primes d'assurance et 19 % celles de la consommation de carburant.

Et une fois qu'un accident a eu lieu, à peine 3 % d'entre elles auront un entretien à ce sujet avec le conducteur. Seules 10 % des entreprises répertorient les accidents et seules 7 % accorderont de l'attention à la cause de ces accidents. Le coût de ces derniers est effectivement analysé par 13 % des personnes interrogées.

La gestion des risques à l'avenir

Ces faits sont en contraste flagrant avec l'avis des personnes interrogées quant à la motivation de mettre en œuvre une gestion des risques. Près de la moitié (48 %) estime en effet que la sécurité est le principal argument. Une incidence positive sur les coûts joue un rôle pour 29 % et la réputation de l'entreprise ne prime que dans 20 % des cas.

Cependant, à peine 22 % pensent que la gestion des risques sera plus importante à l'avenir. Les nouvelles lignes de transmission (par exemple, les voitures électriques) et les nouvelles solutions en matière de mobilité telles que le vélo de travail, les vélos d'entreprise, etc. (35 %) ne devraient pas non plus influencer tellement sur cette nécessité.

Plus d'informations sur **notre politique en matière de cookies**. Vous trouverez ici des informations expliquant comment bloquer les cookies via votre navigateur.

Le partenaire préférentiel dans l'accompagnement de la gestion des risques semble être la société de leasing (35 %). 23 % des répondants attribue ce rôle au courtier d'assurances, ce qui constitue un taux légèrement supérieur à celui de la compagnie d'assurance (18 %) et même de la société de gestion de parcs automobiles (17 %).

Aon souhaite attirer l'attention sur le fait que les entreprises belges, en ces temps de crise, peuvent encore investir beaucoup plus dans la gestion des risques de leur parc automobile afin de limiter les accidents et donc réduire les coûts du parc automobile. Et Al Pijnacker de conclure: « Chaque politique automobile est différente et chaque parc automobile a sa spécificité. C'est pourquoi il est important de faire exécuter un scan des risques afin de pouvoir identifier les points faibles en connaissance de cause et, en fonction de l'analyse, de pouvoir intégrer les mesures de conduite adéquates. Des mesures préventives particulièrement nombreuses sont encore trop peu exploitées et non seulement accroîtraient la sécurité des conducteurs mais seraient également profitables aux autres usagers de la route. »

[Communiqué de Presse : Aon]

visionné 56 fois

Tags: Risk Management la gestion des risques voiture de société



0 Commentaires hrworld

S'identifier

Les meilleurs

Partager Ajouter aux favoris



Commencer la discussion...

Soyez le premier à commenter.

AUSI SUR HRWORLD

QU'EST-CE QUE C'EST?

46% des Belges ne sont pas productifs au travail

1 commentaire • il y a un an

Ivan Cols — Cette étude se base sur un concept du travail dans lequel les activités professionnelles sont liées à ...

Stimuler la créativité collective par la sociocratie !

1 commentaire • il y a un an

Lionel Barets — Très bel article. Je confirme particulièrement la mise en oeuvre qui peut se faire tout en ...

Le NMT en chiffres : exploration des effets macroéconomiques

1 commentaire • il y a 2 ans

Marie Donnet — Smart.Reste aux entreprises à développer leur KPI et BSC.

Liberté de religion versus interdiction des signes religieux

1 commentaire • il y a un an

Paul Pichot — Est-ce que les usagers et les clients se soucient des signes distinctifs, qu'ils ne remarquent le plus ...

S'abonner

Ajoutez Disqus à votre site web !

Vie Privée

Suivre @HrWorld_fr

Ce site web utilise des cookies afin d'assurer la fourniture de nos services.

L'utilisation de notre site web implique l'acceptation de ces cookies.

Plus d'informations sur notre politique en matière de cookies. Vous trouverez ici des informations expliquant comment bloquer les cookies via votre navigateur.

OK